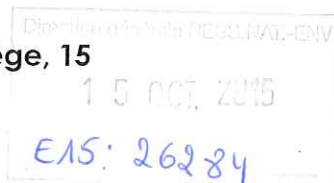


Marche-en-Famenne, le 14 octobre 2015

VILLE DE MARCHE-EN-FAMENNE
Echevinat de l'Environnement
Mieke Piheyns
Vincent Bernard
Eco-conseiller
Boulevard du Midi, 22
B-6900 Marche
Tél. : 00 32 (0)84.32.70.46
Fax : 00 32 (0)84.32.70.09
E-mail : vincent.bernard@marche.be

**Direction Générale Opérationnelle de
l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de
l'Environnement.**

**Avenue du Prince de Liège, 15
5100 JAMBES**



Nos Réf. : PPH/VB/ EP PGRI & PGDH 2015- Avis
Vos Réf. : DGO903/2015/DESU/FP/ENQ-2/15.09.2015/Sorties 2015 :24944

Concerne : Avis sur les projets de plans de gestion par district hydrographique, sur les projets de plans de gestion des risques d'inondation et sur les études d'incidences sur l'environnement s'y rapportant.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des enquêtes publiques relatives aux projets de deuxièmes plans de gestion par district hydrographique et aux projets de plans de gestion des risques d'inondation en cours jusqu'au 8 janvier 2016, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint l'avis consultatif du Collège communal.

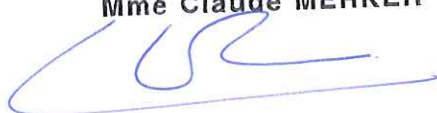
Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Par le Collège,

Le Directeur Général,
Jean-Paul LECARTE

Par délégation
Art. L1132-5 CDLD
Mme Claude MERKER




Le Bourgmestre f.f.
Jean-François PIERARD




Séance du 12 octobre 2015

André BOUCHAT, Bourgmestre
Jean-François PIERARD, Bourgmestre f.f
Christian NGONGANG,
Nicolas GREGOIRE,
Isabelle BURON,
Mieke PIHEYNS - VLAEMINCK, Echevins
Stéphan DE MUL, Président du CPAS
Jean-Paul LECARTE, Directeur général

Objet : Enquêtes publiques PGDH2 et PGRI - Avis
Activité : Aménagement du territoire / Environnement
Référence : ADTENV/20151012-5

Le Collège communal,

Vu les projets de deuxièmes Plans de Gestion par District Hydrographique pour les districts internationaux de la Meuse et de la Seine (PGDH2),
Vu le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondations en Wallonie (PGRI),
Vu le rapport d'incidences environnementales pour les PGDH2,
Vu le rapport d'incidences environnementales pour les PGRI,
Considérant la situation géographique de la Commune de Marche en Famenne dans le district Hydrographique de la Meuse, et dans les sous-bassins hydrographiques de l'Ourthe et de la Lesse,
Considérant la demande d'avis consultatif circonstancié de la DGOARNE dans le cadre des enquêtes publiques relatives aux PGRI et PGDH2,
Considérant la difficulté de rendre un avis circonstancié à l'échelon local pour un plan élaboré à l'échelon régional, notamment pour les PGRI.

Estime que :

- Les délais restreints impartis aux communes pour remettre un avis consultatif ne leur permettent pas de bénéficier pleinement de l'expertise de partenaires comme les Contrats de Rivières, disposant quant à eux de 6 mois pour donner leur avis.

- Les projets devraient préalablement faire l'objet d'une présentation aux autorités communales par les experts de la Région Wallonne ou de la SPGE ou de l'AIVE pour permettre au Collège communal d'en appréhender toutes les composantes et de remettre ensuite un avis circonstancié.
 - Les experts de la Région Wallonne devraient préciser au Collège communal quelles sont les conséquences des projets qui concernent plus particulièrement le territoire de la Commune de Marche-en-Famenne.
 - Ne pas pouvoir, en conséquence, se prononcer sur les projets d'autant plus que les enquêtes publiques sont encore en cours.
- (Env)

Par le Collège :

Le Directeur général,
Jean-Paul LECARTE

Le Bourgmestre f.f.,
Jean-François PIERARD

Pour extrait certifié conforme, le 13 octobre 2015

Le Directeur général,
Jean-Paul LECARTE

Le Bourgmestre f.f.,
Jean-François PIERARD

Par déléation
Art. L1132-5 CDLD
Mme Claude MERKER

